

***Pôle Santé et Sécurité au Travail : Service médecine préventive***

# Le Président / Le Maire

à

« Monsieur » « Nom » « Prénom »

« Adresse »

**« CP » « VILLE »**

*Objet : Convocation médecine préventive*

####  « Ville », « Date »

« Monsieur », « Madame »,

Conformément à la réglementation en santé au travail dans la fonction publique territoriale, vous devez faire l’objet d’un suivi médical régulier. Je vous invite donc à vous présenter à votre visite médicale le :

«Date » à « Heure »

**« Adresse du local »**

A partir du 1er janvier 2018, votre suivi médical est assuré par l’équipe de professionnels de santé du Centre de Gestion. Votre visite sera donc réalisée en totalité soit par un médecin de prévention, soit par une infirmière en santé au travail, selon l’objet de la visite.

Je vous remercie de vous munir à cette occasion de :

- votre carnet de vaccination

- d’un flacon des urines du matin

- de vos derniers résultats d’examens médicaux en votre possession (radiographies, examens de sang, etc.)

- lunettes de vue

En cas d’empêchement, veuillez prévenir votre employeur minimum 72 heures avant le rendez-vous initialement prévu. En cas d’absence sans motif valable d’un agent, la visite sera facturée.

Vous remerciant de votre collaboration,

Je vous prie de croire, « Monsieur », « Madame », en l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

139, Rue Guillaume Fouace – CS 12309 – 50009 SAINT-LO Cedex

Tél. 02 33 77 89 06 – Fax 02 33 57 07 07 – E-mail : secretariat-mpp@cdg50.fr